

Fiche comparative

Contrat d'Apprentissage / Contrat de Professionnalisation

	Contrat d'Apprentissage (CA)	Contrat de Professionnalisation (CP)
Objectif du contrat	Permettre, à travers une formation générale (théorique et pratique), l'acquisition d'une qualification professionnelle, sanctionnée par un diplôme reconnu par l'Etat.	
Public concerné	Jeunes âgés de 16 à 25 ans	Jeunes âgés de 16 à 25 ans Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, ou de l'AAH Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé
Quelles entreprises ?	Toutes les PME (secteur privé)	Toutes les PME assujetties au financement de la formation professionnelle continue (secteur privé)
Caractéristiques du contrat	Le CA peut être conclu à durée limitée (dates de la formation), ou dans le cadre d'un CDI (avec période d'apprentissage correspondant aux dates de la formation)	Le CP peut être conclu à durée limitée (dates de la formation), ou dans le cadre d'un CDI (avec période de professionnalisation correspondant aux dates de la formation)
Temps de travail	Identique à celui des autres salariés de l'entreprise (le temps de formation est inclus dans le temps de travail)	
Organisation de l'alternance	<p>La formation totalise 52 semaines (voir calendrier ci-dessous) :</p> <p>http://ufr-pluribab.univ-pau.fr/live/digitalAssets/149/149698_Calendrier_2016-17.pdf</p> <p>33 semaines en entreprises 14 semaines à la Faculté (13 semaines de cours + 1 semaine d'examens) 5 semaines de "congés payés"</p>	
Rémunération	<p>La formation est considérée comme une 2ème année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 18 à moins de 21 ans : 49% du SMIC (714,18 €) - 21 ans et plus : 61% du SMIC (889,09 €) 	<p>Pour un niveau de qualification égal ou supérieur au Bac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 21 ans : 65% du SMIC (953,30 €) - De 21 à 25 ans révolus : 80% du SMIC (1173,29 €)
	<i>Les rémunérations ci-dessus sont données à titre indicatif, et ne constituent que les montants minimums légaux/conventionnels (l'employeur reste libre de rémunérer au-delà de ces montants)</i>	

Coût de la formation pour le jeune	0 €	
Coût de la formation pour l'employeur	Affectation de la taxe d'apprentissage au CFA	4 512,50 € * <i>* Tarif 2015-2016</i>
Aides au salarié	<p>Primes THR versées par la Région : Transport (selon la distance "aller" résidence habituelle/CFA) Hébergement (9€ la nuitée si passée dans structures conventionnées) Repas (2,50€ le repas de midi si pris au Restaurant Univ. de Bayonne)</p> <p>FSAA (Fonds Social d'Aide aux Apprenti(e)s) : aides financières ponctuelles sur dossier et selon critères spécifiques</p> <p>Toutes les informations sur : http://apprentissage.aquitaine.fr/les-aides-aux-apprenti-e-s.html</p>	-
Aides à l'employeur	<p>Exonération des cotisations sociales Prime annuelle à l'apprentissage (1000€ si entreprise de moins de 11 salariés) Aide au recrutement d'apprenti-e (1000€ si entreprise de moins de 250 salariés)</p>	<p>Exonération des cotisations patronales d'assurance sociale Exonération spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ) Prise en charge du coût de la formation par l'OPCA</p>
Télécharger le contrat (cerfa)	cerfa_10103-06_Contrat_Apprentissage.pdf	cerfa_12434-02_Contrat_Professionnalisation.pdf
Télécharger la notice du contrat	notice_51649#02_Contrat_Apprentissage.pdf	notice_51650#01_Contrat_Professionnalisation.pdf
<p>Les renseignements figurant dans ce tableau sont donnés à titre indicatif. Pour davantage de précisions sur les deux types de contrats, consultez les liens ci-dessous :</p>		
Pour aller plus loin...	http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/article/le-contrat-d-apprentissage	http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/article/le-contrat-de-professionnalisation